



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2022**

Le vingt-sept juillet deux mille vingt-deux à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2022

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

ABSENTS : Fernand AUGERT (Procuration à Georges BUISSON-RIEUX)
Cécile ELIN (Procuration à Aimie PASCHAL - Frédéric FLORES - Pascal SIBUE.

NOMBRE DE MEMBRES : ⇒ Afférents au conseil municipal : 14
 ⇒ En exercice : 14
 ⇒ Présents : 10 - Votants : 12 - Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Aimie PASCHAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu de Conseil municipal du 13 juin 2022

Vote : Pour à l'unanimité

2- Validation de l'emprunt prévu au Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal valide l'emprunt de 1.500.000 € auprès de la Banque Postale au taux de 2.65 % sur une durée de 20 ans.

Vote : Pour à l'unanimité

3- Demande de fonds de concours pour la restauration du beffroi des trois cloches de l'église de Fontcouverte-la Toussuire à la 3CMA

Le Conseil Municipal valide la demande de fonds de concours auprès de la 3CMA pour la restauration du beffroi des trois cloches de l'église de Fontcouverte.

Vote : Pour à l'unanimité

4- Déploiement de la fibre optique sur la commune avec la création d'un Shelter NRO

Pascal DOMPNIER explique que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la société « SAVOIE CONNECTEE » souhaite créer un local technique pour l'implantation « Shelter NRO » (Nœud de raccordement optique) « au Col » à la Toussuire à côté du local existant appartenant à ORANGE.

Le Conseil Municipal est contre l'installation de ce local et propose que cette installation soit intégrée à l'intérieur du local d'Orange qui a largement la place pour l'intégration de cet équipement.

Vote : 12 contre

5- Institution d'une servitude de passage pour un retour pompier sur les parcelles communales section A 980 et 966

Cette servitude de passage permettrait la réalisation de la partie de voirie privée desservant la résidence de tourisme « SCCV LA CAPRICE BLANC » et elle est nécessaire au retournement pompier, étant précisé que cette servitude s'exercera sur une surface de 160 m².

Le Conseil Municipal n'émet pas de vote car il souhaite plus de précisions sur ce projet et demande une rencontre avec les pétitionnaires du permis.

Vote : pas de vote

6- Vente de la parcelle communale A911 au projet de la société « LA GRANDE VERDETTE »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2022 le Conseil Municipal avait fait référence de la vente de la parcelle n° A911 au profit de la société « LA GRANDE VERDETTE » et en contrepartie la commune bénéficiera de 8 places de stationnements dans l'ensemble immobilier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de céder la parcelle n° A911 au profit de la société « LA GRANDE VERDETTE » et accepte l'accord de bénéficier de 8 places de stationnement dans ce bâtiment.

Vote : Pour à l'unanimité

7- Approbation de la convention de servitude entre la commune et ENEDIS pour le passage de la ligne souterraine 20 000 volts

Pascal DOMPNIER explique qu'il avait été contacté par ENEDIS pour la mise en place d'une servitude afin d'enfourer les lignes situées sur le chemin rural de « L'Alpettaz » à La Rochette pour un total de 923 m.

Il n'y aurait plus de poteaux ce qui permettrait d'améliorer l'alimentation du réseau électrique de distribution publique et le visuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette convention de servitudes et autorise le maire à signer les documents nécessaires. Le montant de l'indemnité s'élève à 1846 €.

Vote : Pour à l'unanimité

8- Approbation de l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2023 de l'ONF

Le martelage des coupes de bois se fera sur la parcelle T U de la forêt communale pour un volume présumé réalisable de 246 m³.

Vote : 1 abstention (Nicolas LAMBERT) – 1 contre (Sébastien ROSSAT) - 10 pour

9- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vote : Pour à l'unanimité

10- Projet application d'alerte et d'informations aux citoyens « Illiwap »

La commune se renseigne sur la mise en place d'une application d'information, d'alerte en temps réel et de participation citoyenne.

Plusieurs communes mauriennaises ont déjà installé cette application.

Elle permet d'informer la population sur les actualités de la commune (état des routes, animations, objets trouvés, etc).

Le conseil municipal accepte de tester cette application sur 1 mois.

Durant tout le mois d'août, la population pourra télécharger l'application illiwap, s'abonner à la commune et tester ce dispositif.

Il n'y a pas de collecte de données personnelle ni de la part d'illiwap, ni de la commune. L'application est anonyme et sans publicité. Elle fonctionne avec des notifications instantanées aux abonnés lors de la diffusion d'actualités ou d'évènements.

L'office de tourisme sera sollicité pour ce test.

Le conseil décidera par la suite du maintien de ce dispositif.

Pas de vote

Informations diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier Monsieur Cyril PELLEVAL, Sénateur de la Haute-Savoie adressé à Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, au sujet d'une demande de moratoire sur l'application du critère lié aux pharmacies du nouveau référentiel relatif aux stations classées de tourisme. En effet, plusieurs communes pourraient perdre leur classement à cause de ce critère, en sachant que l'implantation d'une pharmacie dans ces secteurs ne serait économiquement pas viable pour l'officine.
Le classement pour Fontcouverte-La Toussuire est accordé jusqu'en 2030.
- Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du préfet de la Savoie sur le régime juridique des tarifs des remontées mécaniques.
- Pascal DOMPNIER, adjoint au Maire, informe la mise en place d'une pompe à chaleur dans le logement communal situé dans l'ancienne école de La Bise. Pascal DOMPNIER annonce également des problèmes sur le hameau de Charvin. Les travaux sur le cimetière et le toit du clocher sont indispensables mais aucune entreprise ne peut répondre à ces demandes puisqu'il nécessiterait l'utilisation d'un hélicoptère pour la réalisation des travaux.
- Sébastien ROSSAT, adjoint au Maire, annonce l'arrivée du nouveau responsable des services techniques de la commune. Monsieur David DOMPNIER prendra ses fonctions le 17 août 2022.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Alexandra MANNECHEZ, nouvelle Présidente de l'office de Tourisme de La Toussuire. Madame MANNECHEZ expose ses priorités sur l'organisation de l'office.
Nicolas LAMBERT, conseiller municipal et membre du conseil d'administration de l'office de tourisme, ajoute que l'arrivée de Madame MANNECHEZ est appréciée. Les premiers changements auront lieu au niveau du réagencement du hall de l'office.
- Intervention de Messieurs Pascal ROUX et Joseph GILBERT-COLLET au sujet du désenclavement d'un terrain familial sur La Toussuire. Monsieur le Maire leur propose de présenter leur projet pour pouvoir le soumettre au service instructeur de la 3CMA.

Levée de la séance à 20h30

Le Maire,
Bernard COVAREL

